



# Vers la Déclaration d'Utilité Publique

**PROJET**   
**TRAMWAY**

#3

**SUR LES RAILS** JANVIER  
2026



Après la concertation et l'enquête publique, nous voilà prêts à écrire une nouvelle page de l'histoire du projet tramway. Ces trois dernières années ont été ponctuées par de nombreux temps d'échanges avec la population et les acteurs du territoire, dans l'objectif de construire ensemble un projet de transport public qui répondra aux enjeux et aux besoins de tous.

Au regard des études menées et des contributions recueillies, la Commission d'enquête a émis un avis favorable à l'utilité publique du projet d'extension du tramway, assorti de réserves et recommandations. Une fois les réserves levées, la Communauté urbaine saisira le Conseil Communautaire fin janvier, pour confirmer l'intérêt général du projet, puis la préfecture en vue de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP).

Ainsi, en avril prochain, le chantier pourra débuter. Durant les travaux, nous mettrons tout en place pour vous accompagner dans cette nouvelle phase du projet. Caen la mer déployera un dispositif de communication adapté aux besoins de chacun, pour vous informer pas à pas de l'avancée du chantier. Ambassadeurs sur le terrain, site internet et chaîne d'actualité WhatsApp dédiés au projet, réunions et flyers d'information chantier, relais sur les applications de déplacement, autant d'outils qui seront mis à votre disposition.

Pour maintenir l'offre de transport en commun sur le territoire, le réseau Twisto sera dévié à partir du mois de juillet. Sur les zones de chantier et à proximité, une signalétique spécifique sera également mise en place pour favoriser l'accès aux commerces et guider les usagers sur l'espace public, qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes. Une attention particulière sera accordée au cheminement des personnes à mobilité réduite, pour accompagner leurs déplacements dans les meilleures conditions possibles.

### Nicolas JOYAU

Président de la Communauté urbaine  
Caen la mer

## Chiffres-clés

**9,1 km** de voies nouvelles.

**17** nouvelles stations

**10** minutes de fréquence.

**3 parkings relais**

**+ de 80%** de la plateforme engazonnée.

**9,2 km**  
d'aménagements cyclables supplémentaires.

**4 lignes de tramway**  
autour desquelles s'articulera un réseau de bus complémentaire.



© Gouv de la Hougue

## LE BUDGET

### Combien ça coûte ?

Budget du projet : 288,5 millions d'euros HT valeur 2021.

Ce budget intègre :

- Le système de transport.
- Les travaux connexes : eaux usées et embellissements.
- Les transferts de maîtrise d'ouvrage : eau potable, réseau optique et télécommunication ville de Caen, éclairage public, défense incendie.

### Comment sont réparties ces dépenses ?

La répartition des dépenses est établie sur les budgets de Caen la mer (budget annexe transports, budget principal, budget annexe assainissement), de la ville de Caen, ainsi que sur celui du syndicat Eau du Bassin Caennais.

### Les budgets mobilisés pour le financement du projet

Postes de financement	Montant HT
Budget annexe des transports (investissement)	233,7 M€
Budget annexe des transports (fonctionnement)	18,6 M€
Budget annexe de l'assainissement	11,8 M€
Budget principal de Caen la mer	13 M€
Autres financeurs (Ville de Caen et Eau du Bassin Caennais)	11,4 M€
Total	288,5 M€

### Pourquoi parle-t-on de «valeur 2021» ?

Pour comparer les coûts de manière juste malgré l'inflation, le maintien d'une date de valeur identique est essentiel. Cela permet de suivre l'évolution réelle du budget dans le temps.

### Le budget est-il maîtrisé ?

Oui. Le montant est stable depuis qu'il a été fixé par délibération, en février 2023. Le projet est piloté de façon rigoureuse pour éviter les dépassements.

### Pourquoi le coût évolue-t-il ?

Les dépenses sont réalisées en euros courants, dont la valeur dépend de l'inflation. Pour en tenir compte, le coût du projet est actualisé régulièrement en fonction des indices des coûts de la construction. Ainsi, sur la base des indices connus, le coût du projet est passé de 288,5 M€ (janvier 2021) à 322,9 M€ HT (juin 2022) puis à 327,8 M€ HT (octobre 2025). Les prévisions financières établies par Caen la mer sont prudentes et ont permis d'anticiper ces évolutions.

### Le projet est-il financièrement solide ?

Oui. Tout d'abord, parce que le budget annexe transports dispose de fondamentaux solides qui permettent d'appréhender la période de travaux. La prospective, qui tient compte de l'actualisation du montant des travaux du nouveau projet, a par ailleurs déjà anticipé une remontée des taux d'emprunt sur les exercices 2026-2029, tout en intégrant une évolution prudente du versement mobilité (VM) de 2,75% par an sur cette même période.

Ensuite, cette évolution tient compte d'une hypothèse d'inflation réaliste, ainsi que du dynamisme économique du territoire, sur lequel est assis le VM. Entre 2015 et 2023, le taux de croissance annuel moyen du VM s'élevait à 4,8%. Selon les premières estimations, le montant du versement mobilité attendu pour 2026 s'élèverait à 76,95 M€, soit une progression de 3,5% par rapport à la prévision de 2025 (74,3 M€).

Enfin, l'agence indépendante Moody's a confirmé la note A1 de Caen la mer. Ce qui signifie que la collectivité peut financer le projet sans fragiliser ses finances.

### Recettes du budget annexe des transports

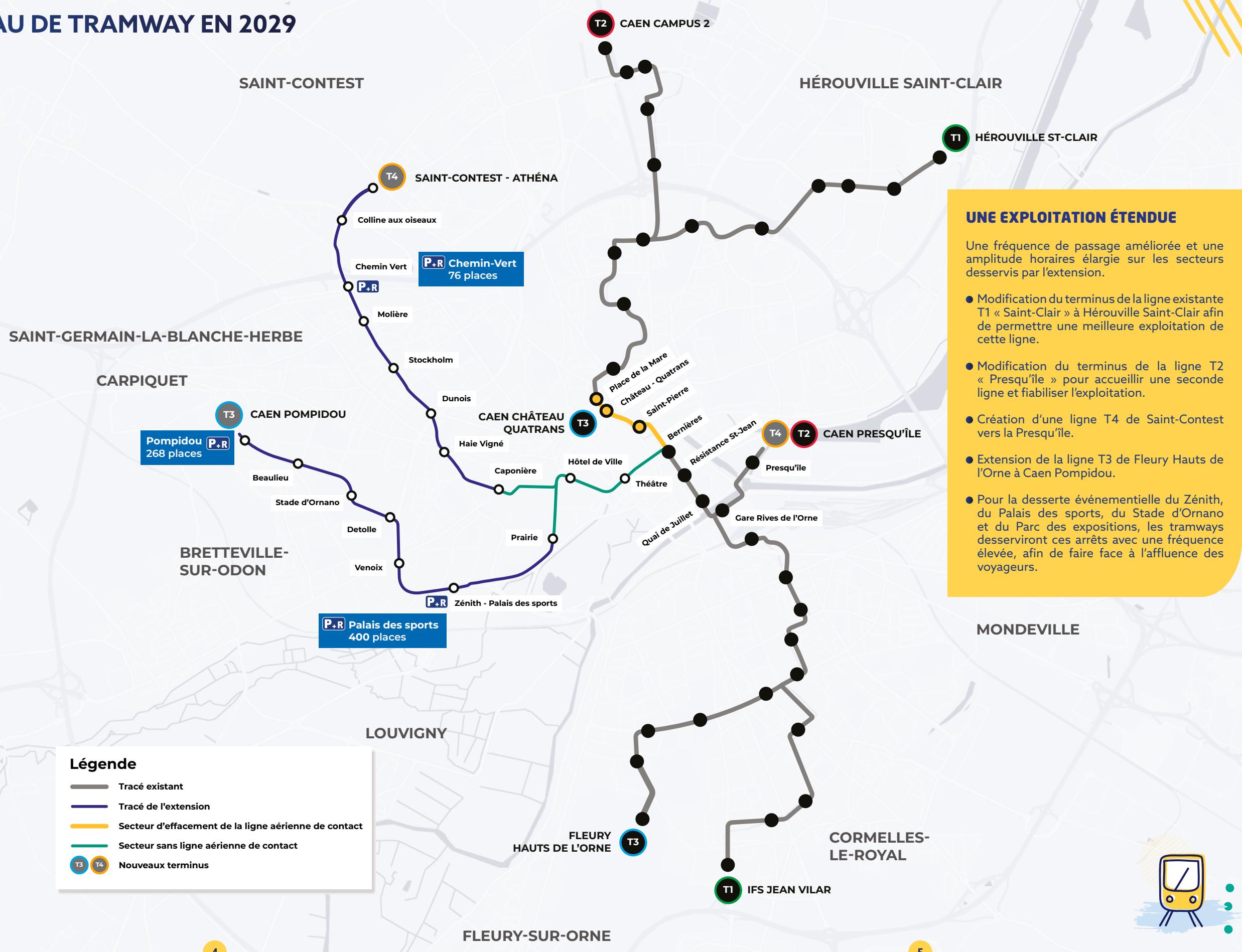
Année	2020	2025	Hausse (en %)
Recettes Twisto	13,90 M€	16,90 M€	21,60 %
Versement mobilité	56,50 M€	75,90 M€	34,30 %

## LES PARKINGS-RELAIS : FAVORISER L'USAGE COMBINÉ DE PLUSIEURS MOYENS DE TRANSPORT

Pour assurer la transition entre les différents modes de transport, en complément du parking-relais Zénith-Palais des Sports, deux autres équipements similaires seront, à terme, positionnés à proximité immédiate du terminus Pompidou et de la station Chemin-Vert. Les travaux du parking-relais Pompidou ont commencé depuis septembre dernier pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Il permettra de proposer une solution de stationnement et un accès facilité au réseau de bus pendant le chantier.



# LE RÉSEAU DE TRAMWAY EN 2029



# UN CHANTIER STRUCTURÉ ET UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



© Groupement Trameo / LABA / Exfolio - vue non contractuelle

## QUELLES SONT LES GRANDES PHASES DU CHANTIER ?

### LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

La première phase débutant au printemps 2026 consistera à libérer les emprises nécessaires à la réalisation des étapes de travaux suivantes par des démolitions, le déplacement du mobilier urbain, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs de signalisation.

### LES DÉVIATIONS DE RÉSEAUX

Les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de télécommunications situés sous les futures emprises du tramway seront déplacés et refaits à neuf. Ces interventions, réalisées de façon coordonnée par les gestionnaires des différents réseaux concernés, seront indispensables pour garantir, à terme, le bon fonctionnement du tramway comme des réseaux, en permettant leur entretien sans perturber le service du tramway. Cette phase débutera au printemps 2026 et se poursuivra, selon les secteurs, jusqu'à mi-2027.

### LA RÉALISATION DE LA PLATEFORME ET LA POSE DES RAILS

Après le dévoiement des réseaux, la plateforme sera construite puis les rails posés. Le revêtement définitif entre les voies, végétal ou minéral selon les secteurs, viendra ensuite finaliser l'ouvrage. Cette phase commencera début 2027 et se généralisera au fil de l'année à l'ensemble du tracé avec une pose de rail progressive, secteur par secteur.

### L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Ces travaux seront réalisés de part et d'autre de la future plateforme. L'organisation est adaptée à chaque secteur de façon à maintenir autant que possible la circulation d'un côté de la rue, tandis que l'autre est consacré aux travaux. Cette phase comprendra la réfection des voies de circulation, la création des trottoirs, des pistes cyclables continues et les aménagements paysagers. Elle débutera dès la fin de l'année 2026 et se poursuivra jusqu'à fin 2028.



### L'ÉQUIPEMENT DE LA LIGNE ET DES STATIONS

Une fois la voirie et la plateforme finalisées, viendra l'installation des équipements. En station : les quais, le mobilier, l'éclairage, les équipements d'information voyageurs et techniques nécessaires au fonctionnement de la ligne et au confort des usagers. Sur la voirie et le long du tramway, il s'agira d'installer l'éclairage public définitif, la signalisation routière et ferroviaire, la ligne aérienne de contact sur les secteurs concernés et les équipements des sous-stations électriques. Ces travaux auront lieu de mi 2027 à fin 2028.

### FINITIONS ET ESSAIS

Au premier semestre 2029, les finitions et les réglages des différents systèmes se poursuivront en parallèle des essais et de la formation des conducteurs. Viendra ensuite la marche à blanc, permettant de tester la ligne en conditions réelles, sans voyageurs, avant sa mise en service.



© Groupement Trameo / LABA / Exfolio - vue non contractuelle

# LE TRAVAIL MENÉ ENTRE CAEN LA MER ET L'EPSM

### Pourquoi le projet de tramway concerne-t-il le site de l'EPSM (Établissement Public de Santé Mentale) ?

Le tracé du tramway sur le site de l'EPSM est une réflexion ancienne, inscrite dans les documents d'urbanisme dès le début des années 2000. Lors de la reprise du projet d'extension du réseau, Caen la mer a souhaité réexaminer les modalités de passage du tramway en lien étroit avec l'établissement.

### Comment le tramway sera-t-il intégré au site de l'EPSM ?

L'insertion du tramway sur l'emprise actuelle de l'EPSM s'accompagnera de la relocalisation des services du bâtiment Jamet au sud de la ligne et de la reconstitution d'un mur d'enceinte. La ligne et la station de tramway seront ainsi maintenues à l'extérieur de l'établissement.

### Quels principes ont guidé la conception du projet ?

Le projet a été conçu en lien avec l'EPSM pour préserver la sécurité, le calme et l'unité du site hospitalier, tout en intégrant le tramway dans son environnement urbain. Les aménagements tiennent compte des contraintes spécifiques d'un établissement de santé mentale.

### Quel accord a été trouvé à l'issue de ce travail partenarial ?

Avec l'appui de l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'État, un protocole d'accord a été signé entre Caen la mer, l'EPSM et l'ARS. Il vise à préserver l'unité foncière du site et à accompagner l'évolution des équipements hospitaliers.

### Que prévoit concrètement ce protocole ?

Le protocole prévoit en particulier le cofinancement d'un bâtiment neuf, conforme aux standards actuels de la psychiatrie hospitalière, ainsi que la réhabilitation d'un bâtiment existant. Ces opérations permettront de transférer les activités du bâtiment Jamet au sud du futur tramway, pour préserver l'unité de lieu de l'EPSM.

### Quelles mesures sont prévues pour préserver la tranquillité des usagers ?

Le mur d'enceinte sera prolongé autour du jardin du bâtiment Hélios afin de renforcer l'intimité des usagers vis-à-vis de l'espace public. Cette évolution remplacera la clôture grillagée existante et contribuera à maintenir un environnement calme.

### La sécurité de l'établissement est-elle garantie ?

Oui. Les modalités de sécurisation du site pendant toute la durée des travaux ont été définies conjointement avec les représentants de l'EPSM afin de garantir le calme et la protection des patients et des équipes.

### Quel est l'objectif à long terme pour le site hospitalier ?

À terme, l'unité foncière de l'EPSM sera restaurée au sud du tramway. Le projet de reconfiguration est porté par l'EPSM, avec le soutien de l'ARS et l'accompagnement financier de Caen la mer.

### Le bâtiment Jamet va-t-il disparaître ?

Non. Il n'est pas prévu de démolir le bâtiment Jamet. En revanche, ses activités hospitalières seront relocalisées afin d'améliorer les conditions de soins et de fonctionnement.

### Quelles améliorations sont attendues pour les patients et les équipes ?

Le projet intègre les derniers standards applicables aux bâtiments de psychiatrie hospitalière, permettant d'améliorer les conditions de vie des patients et les conditions de travail des professionnels. C'est cette perspective d'amélioration des soins qui a motivé l'engagement financier de l'ARS aux côtés de Caen la mer.



© CaenlaMer - Vue non contractuelle

### Une étude d'impact spécifique a-t-elle été réalisée ?

Oui. À l'initiative de l'hôpital, une analyse spécifique des impacts du passage du tramway pour les patients a été menée après la concertation préalable et le choix du tracé. Elle a servi de base de travail au comité de pilotage réunissant l'EPSM, Caen la mer, l'ARS et l'État. Elle a permis de définir les modalités de passage du tramway et de confirmer la nécessité de relocaliser les activités du bâtiment Jamet au sud de la ligne.

### Comment ces décisions ont-elles été partagées ?

Les mesures retenues ont été définies avec la direction de l'EPSM et la commission médicale de l'établissement, puis présentées à la communauté hospitalière, garantissant une information et une implication de l'ensemble des acteurs.

# TRANSPORTS EN COMMUN ET VÉLOS : DES RÉSEAUX ADAPTÉS PENDANT LES TRAVAUX.

### LE RÉSEAU CYCLABLE DÉVIÉ

Les cyclistes pourront circuler aux abords du chantier dans les mêmes conditions que la circulation générale. Toutefois, pour leur offrir des conditions de déplacement fluides et sécurisées, quatre itinéraires de déviations, balisés par un marquage au sol dédié, seront mis en place. Ils seront présentés prochainement, avant le démarrage des travaux.



# Les prochaines étapes



## LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

Au premier trimestre 2026, une Commission d'indemnisation amiable (CIA) sera mise en place pour accompagner et soutenir les commerçants pendant le chantier.

Conduite par la présidente du Tribunal administratif, elle sera composée d'un élu de Caen la mer, d'un élu de la Ville de Caen, de représentants de la CCI, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de l'Ordre des experts comptables et de la Direction Départementale des finances publiques.

Sur l'opération précédente, 56 commerçants avaient bénéficié d'une aide, pour un montant total de 712 100 €.

Retrouvez prochainement les informations sur les démarches à entreprendre et le dossier de demande d'indemnisation sur :

[projet-tramway.caenlamer.fr](http://projet-tramway.caenlamer.fr)

## S'INFORMER AVANT LE DÉMARRAGE DU CHANTIER

L'équipe projet de Caen la mer, accompagnée de Transamo, maître d'ouvrage délégué, et de Trameo, maître d'œuvre, organisera des réunions d'information sur les travaux dans les quartiers concernés, pour vous présenter précisément le calendrier et l'organisation du chantier.

### SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU PROJET

[projet-tramway.caenlamer.fr](http://projet-tramway.caenlamer.fr)

Le projet a aussi sa chaîne WhatsApp !  
Pour vous abonner scanner le QR code :



**PROJET TRAMWAY**

Un projet de

**Caen la mer**  
NORMANDIE  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Financé  
par

**MINISTÈRE  
CHARGE  
DES TRANSPORTS**  
L'emploi  
l'égalité  
la citoyenneté

**FRANCE  
RELANCE**

Sur les rails #3 - une édition de Caen la mer  
16 Avenue Rosa Parks – CS 52700 14027 Caen cedex 9  
Directeur de publication : Nicolas Joyau  
Responsable de la publication : Daniela Terzi  
Conception et rédaction : Service Communication de Caen la mer  
Crédit photos : Caen la mer – Groupement Trameo / LABA / Exfolio  
Imprimerie : Les imprimeries de Caen